

**Deloitte.**

*Cabinet MS Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac d'Annecy  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 71 862 430  
Fax: + 216 71 862 437  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)*

 **Delta  
Consult**  
Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre

*Société d'expertise comptable Inscrite au  
tableau de l'ordre des experts comptables de  
Tunisie  
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -  
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.  
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062  
E-mail : [cabinet@deltacconsult.com.tn](mailto:cabinet@deltacconsult.com.tn)*

## **HANNIBAL LEASE**

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**MARS 2013**

## **Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012**

---

### **I- RAPPORTS**

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### **II- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease**

### **Introduction**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 284.517.287 dinars et un bénéfice net de 2.804.155 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note explicative 39 « contrôle fiscal pour l'exercice 2010 » qui décrit le fait que la société « HANNIBAL LEASE » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant l'exercice 2010.

Un avis de redressement a été notifié à la société et ayant pour effet de ramener le montant du report de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 235.705 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

La société a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux.

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné de suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse de la société, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

Notre avis ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, toute société mère ayant un pouvoir de fait ou de droit sur d'autres sociétés, doit établir, outre ses propres états financiers et son propre rapport de gestion, des états financiers consolidés conformément à la législation comptable en vigueur et un rapport de gestion relatif au groupe.

Toutefois, la société « Hannibal Lease » qui détient plus de la moitié du capital de la société « AMILCAR LLD » n'a pas établi des états financiers consolidés.

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 25 mars 2013**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**DELTA CONSULT**

**Mohamed LOUZIR**

**Walid BEN SALAH**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

### **Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

1. Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé à posteriori une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2012, s'élève à 384 dinars.

2. Votre conseil d'administration, réuni le 12 avril 2012, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription et la libération de 5.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune dans le capital de la société immobilière « Echarifa », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé à postériori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2012 à 24.000 dinars hors taxes, soit 26.881 dinars toutes taxes comprises.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Votre conseil d'administration réuni le 06 avril 2010, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société.

Sa rémunération brute annuelle a été fixée à 180.000 dinars et ce, à compter du premier janvier 2010. En outre, il a été autorisé à bénéficier de tous les avantages en nature liés à sa fonction.

Le Président Directeur Général a bénéficié au titre de l'année 2012, d'une rémunération brute de 180.000 dinars et de la prise en charge des cotisations sociales pour 5.906 dinars.

Aussi, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction, dont les frais s'y rattachant (amortissement inclus) se sont élevés en 2012 à 4.391 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

**Tunis, le 25 mars 2013**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**DELTA CONSULT**

**Mohamed LOUZIR**

**Walid BEN SALAH**

## ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

	<b>Page</b>
Bilan	9
Etat des Engagements Hors Bilan	10
Etat de Résultat	11
Etat de Flux de Trésorerie	12
Schéma des soldes intermédiaires de gestion	13
Notes aux Etats Financiers	14



**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre 2012</b>	<b>31 Décembre 2011</b>
<b>ACTIFS</b>			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2 754 275	4 122 911
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	273 733 438	247 405 079
Portefeuille-titres de placement	6	196 913	192 476
Portefeuille d'investissement	7	2 802 379	2 302 379
Valeurs Immobilisées	8	3 262 581	3 041 827
Autres actifs	9	1 767 701	1 494 322
		<u><b>284 517 287</b></u>	<u><b>258 558 994</b></u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			
		<b>31 Décembre 2012</b>	<b>31 Décembre 2011</b>
<b>PASSIFS</b>			
	Notes		
Concours bancaires	10	8 652 750	3 989 477
Dettes envers la clientèle	11	2 842 335	3 071 120
Emprunts et dettes rattachées	12	226 237 924	215 271 951
Fournisseurs et comptes rattachés	13	16 385 310	8 570 638
Autres passifs	14	2 225 689	1 286 687
		<u><b>256 344 010</b></u>	<u><b>232 189 872</b></u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Réserves		2 958 100	2 304 888
Prime d'émission		1 000 000	1 000 000
Résultats reportés		1 411 022	1 016 669
Résultat de l'exercice		2 804 155	2 047 565
<b>Total des capitaux propres</b>	15	<u><b>28 173 277</b></u>	<u><b>26 369 122</b></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><b>284 517 287</b></u>	<u><b>258 558 994</b></u>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2012**  
*(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>28 578 238</b>	<b>26 740 811</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	11 753 357	8 854 038
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	16 824 881	17 886 773
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>584 803 368</b>	<b>558 836 439</b>
Cautions Reçues	217 915 622	220 498 057
Garanties Reçues	1 170 555	876 222
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	33 705 873	33 137 400
Valeurs des biens, objet de leasing	332 011 318	304 324 760
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>6 023 991</b>	<b>52 361</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	-
Effets escomptés sur la clientèle	23 991	52 361

**ETAT DE RESULTAT**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	24 619 262	23 105 546
Intérêts et charges assimilées	17	(12 948 095)	(12 563 828)
Produits des placements	18	134 833	104 189
Autres produits d'exploitation	19	24 000	18 000
		<u>11 830 000</u>	<u>10 663 907</u>
<b>Produits nets</b>			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	2 981 279	2 482 939
Dotations aux amortissements	21	353 324	365 821
Autres charges d'exploitation	22	1 779 867	1 667 865
		<u>5 114 470</u>	<u>4 516 624</u>
<b>Total des charges d'exploitation</b>			
		<u>6 715 530</u>	<u>6 147 283</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 937 681	3 656 523
Dotations nettes aux autres provisions	24	27 485	15 414
		<u>3 750 364</u>	<u>2 475 345</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
Autres pertes ordinaires	25	(507)	(1 316)
Autres gains ordinaires	26	628	13 227
		<u>3 750 485</u>	<u>2 487 256</u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>			
Impôts sur les bénéfices	27	(946 330)	(439 691)
		<u>2 804 155</u>	<u>2 047 565</u>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	28	185 289 135	159 990 572
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(181 522 028)	(154 852 927)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(4 969 775)	(4 338 798)
Intérêts payés	31	(13 092 014)	(12 824 285)
Impôts et taxes payés	32	(699 811)	(755 914)
Restitution du crédit de TVA		-	2 894 300
Autres flux liés à l'exploitation	37	515	2 585 061
		<u>(14 993 980)</u>	<u>(7 301 991)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(573 255)	(809 102)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	600	24 282
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(500 000)	-
		<u>(1 072 655)</u>	<u>(784 819)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	36	(1 000 000)	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	374 400 004	289 700 000
Remboursements d'emprunts	12	(363 365 279)	(280 719 813)
		<u>10 034 725</u>	<u>7 980 188</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(6 031 910)</u>	<u>(106 622)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	133 435	240 057
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	(5 898 475)	133 435

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2012	2011		2012	2011		2012	2011
Intérêts de leasing	23 486 199	22 558 210	Intérêts et charges assimilés	12 948 095	12 563 828			
Intérêts de retard	413 498	242 754						
Variation des produits réservés	(100 667)	(556 495)						
Produits accessoires	820 232	861 078						
Autres produits d'exploitation	24 000	18 000						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>24 643 262</u>	<u>23 123 546</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>12 948 095</u>	<u>12 563 828</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>11 695 168</u>	<u>10 559 718</u>
Marge commerciale (PNB)	11 695 168	10 559 718	Autres charges d'exploitation	1 779 867	1 667 865			
Produits des placements	134 833	104 189	Charges de personnel	2 981 279	2 482 939			
<u>Sous total</u>	<u>11 830 000</u>	<u>10 663 907</u>	<u>Sous total</u>	<u>4 761 146</u>	<u>4 150 804</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>7 068 854</u>	<u>6 513 103</u>
Excédent brut d'exploitation	7 068 854	6 513 103	Dotations aux amortissements et aux résorptions	353 324	365 821			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	737 316	933 733	- Pour dépréciation des créances	3 674 996	2 890 257			
			- Collectives	-	1 700 000			
Autres produits ordinaires	628	13 227	- Pour dépréciation des autres actifs	27 485	-			
			- Pour risques et charges	-	15 414			
			Autres pertes ordinaires	507	1 316			
			Impôts sur les bénéfices	946 330	439 691			
<u>Sous total</u>	<u>7 806 798</u>	<u>7 460 063</u>	<u>Sous total</u>	<u>5 002 643</u>	<u>5 412 498</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>2 804 155</u>	<u>2 047 565</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>2 804 155</u>	<u>2 047 565</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### *1-1 Présentation générale*

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2002 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions. Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012, à 20.000.000 Dinars composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

#### *1-2 Régime fiscal*

##### *1-2-1 Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### *1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### *1-2-3 Autres impôts et taxes :*

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du



28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### **- Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

##### **- Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des

relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### **- Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

*3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*3-3-8 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Banques	2 753 653	4 119 542
- Caisses	622	3 370
<u>Total</u>	<u>2 754 275</u>	<u>4 122 911</u>

**NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>289 098 989</b>	<b>260 029 142</b>
Encours financiers	272 799 216	246 575 357
Impayés	17 234 332	14 130 064
Intérêts échus différés	(1 160 197)	(1 041 778)
Valeurs à l'encaissement	225 639	319 856
Impayés sur créances abandonnées	45 643	45 643
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>2 405 829</b>	<b>2 154 613</b>
<b><u>Total brut des créances leasing</u></b>	<b><u>291 550 461</u></b>	<b><u>262 183 755</u></b>
<b><u>A déduire couverture</u></b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 493 061)	(5 402 490)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 195 174)	(6 348 064)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)
Produits réservés	(1 383 146)	(1 282 479)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(45 643)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>273 733 438</u></b>	<b><u>247 405 079</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b><u>248 729 970</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	164 813 365
- Relocations	7 931 581
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(9 430)
- Cessions anticipées	(8 170 700)
- Relocations	(7 686 705)
- Remboursement du capital	(130 403 036)
<b><u>Solde au 31 décembre 2012</u></b>	<b><u>275 205 045</u></b>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Créance à plus de cinq ans		1 645 282	1 420 213
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		164 731 829	155 190 420
- Créance à moins d'un an		126 656 305	112 215 002
<b>Paiement minimaux sur contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>293 033 416</b>	<b>268 825 635</b>
- Revenus à plus de cinq ans		112 070	98 301
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		15 344 370	15 485 072
- Revenus à moins d'un an		18 249 433	17 554 028
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>(2)</b>	<b>33 705 873</b>	<b>33 137 400</b>
- Valeurs résiduelles	<b>(3)</b>	951 449	756 185
- Contrats suspendus	<b>(4)</b>	12 520 224	10 130 938
- Contrats en cours	<b>(5)</b>	2 405 829	2 154 613
<b>Encours financiers des contrats de leasing</b>	<b>(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>275 205 045</b>	<b>248 729 970</b>

## 5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

### 5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Bâtiment et travaux publics	35 082 255	33 101 744
- Industrie	36 911 092	28 221 119
- Tourisme	32 207 659	30 619 931
- Commerce et services	144 312 020	130 364 757
- Agriculture	26 692 019	26 422 419
	<b>275 205 045</b>	<b>248 729 970</b>

### 5.1.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Equipements	31 558 257	29 808 216
- Matériel roulant	200 218 159	175 256 518
- Matériel spécifique	28 178 556	25 693 058
<b>Sous Total</b>	<b>259 954 972</b>	<b>230 757 792</b>
- Immobilier	15 250 073	17 972 178
	<b>275 205 045</b>	<b>248 729 970</b>

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>8 525 204</b>	<b>7 330 104</b>
Inférieur à 1 mois	3 286 539	2 807 870
Entre 1 à 3 mois	2 732 081	2 087 244
Entre 3 et 6 mois	833 581	1 051 332
Entre 6 mois et 1 année	447 395	353 095
Supérieur à 1 année	482 755	309 128
Notes de débit et Intérêts de retard	742 853	721 436
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>8 709 129</b>	<b>6 799 960</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>17 234 332</b>	<b>14 130 064</b>



**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	217 803 855	37 762 526	3 273 253	340 278	13 619 304	272 799 216
Impayés	1 070 075	4 678 330	827 744	222 431	10 435 752	17 234 332
Contrats en instance de mise en force	2 405 829	-	-	-	-	2 405 829
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>221 279 759</b>	<b>42 440 856</b>	<b>4 100 997</b>	<b>562 708</b>	<b>24 055 056</b>	<b>292 439 377</b>
Avances reçues (*)	(2 464 488)	(23)	(553)	-	(371 271)	(2 836 335)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>218 815 271</b>	<b>42 440 834</b>	<b>4 100 444</b>	<b>562 708</b>	<b>23 683 785</b>	<b>289 603 042</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>11 683 270</b>	<b>70 087</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 753 357</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>230 498 541</b>	<b>42 510 920</b>	<b>4 100 444</b>	<b>562 708</b>	<b>23 683 785</b>	<b>301 356 399</b>
Produits réservés	-	-	(114 021)	(18 807)	(1 250 318)	(1 383 146)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(31 512)	(6 461 549)	(6 493 061)
Provisions sur impayés	-	-	(135 058)	(55 197)	(8 004 919)	(8 195 174)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(249 079)</b>	<b>(105 516)</b>	<b>(15 716 785)</b>	<b>(16 071 381)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>230 498 541</b>	<b>42 510 920</b>	<b>3 851 365</b>	<b>457 192</b>	<b>7 966 999</b>	<b>285 285 018</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,36%</b>	<b>0,19%</b>	<b>7,86%</b>	
			<b>9,41%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2011</b>			<b>8,65%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>6,07%</b>	<b>18,75%</b>	<b>66,36%</b>	
			<b>56,70%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2011</b>			<b>55,46%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement**

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Actions cotées	192 476	192 476
- Titres SICAV	4 437	-
<u>Total</u>	<u><b>196 913</b></u>	<u><b>192 476</b></u>

**NOTE 7 : Portefeuille d'investissement**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation	254 600	254 600
- Titres immobilisés	2 547 779	2 047 779
<u>Total</u>	<u><b>2 802 379</b></u>	<u><b>2 302 379</b></u>

Les titres de participation accusent, au 31 Décembre 2012, un solde de D : 254.600 et représentent la participation de la société "Hannibal Lease" au capital de la société "AMILCAR LLD", dans laquelle elle détient 50,92%.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	2 047 779
Additions de la période	
- Société immobilière ECHARIFA	500 000
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	<u><b>2 547 779</b></u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA	3,56%	266 667	1	266 667	2010
<u>Total</u>				<u><b>2 547 779</b></u>	

## Note 8: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	236 181	12 378		-	248 559	172 481	38 442	-	210 923	37 636
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>236 181</b>	<b>12 378</b>	=	=	<b>248 559</b>	<b>172 481</b>	<b>38 442</b>	=	<b>210 923</b>	<b>37 636</b>
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	357 281
Immeubles	5,0%	1 344 845	283 815	585 997	-	2 214 657	241 286	85 437	-	326 723	1 887 934
Matériel de transport	20,0%	538 378	186 855	-	-	725 233	272 560	95 535	-	368 095	357 138
Equipements de bureau	10,0%	494 470	32 161	-	-	526 631	212 413	46 359	-	258 772	267 859
Matériel informatique	33,3%	288 086	24 324	-	36 891	275 519	233 873	41 465	36 891	238 447	37 072
Installations générales	10,0%	409 016	33 722	-	-	442 738	101 189	42 284	-	143 473	299 264
Autres matériels	10,0%	41 515	-	-	-	41 515	20 140	2 978	-	23 119	18 397
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		585 997	-	(585 997)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>4 059 589</b>	<b>560 877</b>	=	<b>36 891</b>	<b>4 583 575</b>	<b>1 081 461</b>	<b>314 058</b>	<b>36 891</b>	<b>1 358 629</b>	<b>3 224 945</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>4 295 770</b>	<b>573 255</b>	-	<b>36 891</b>	<b>4 832 134</b>	<b>1 253 942</b>	<b>352 500</b>	<b>36 891</b>	<b>1 569 552</b>	<b>3 262 581</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 9 : Autres actifs**

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Charges reportées	451 352	479 941
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	37 700
- Fournisseurs, avances et acomptes	152	152
- Prêts au personnel	759 293	709 938
- Personnel, avances et acomptes	3 800	-
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés (voir note 27)	-	64 182
- Etat, TCL en cours de restitution	113 056	-
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	-
- Produits à recevoir des tiers	27 980	185 912
- Débiteurs divers	36 941	9 359
- Charges constatées d'avances	122 949	15 974
<u>Total brut</u>	<u>1 804 022</u>	<u>1 503 158</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(36 321)	(8 836)
<u>Montant net</u>	<u>1 767 701</u>	<u>1 494 322</u>

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	-	42 400	42 400	-	42 400	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	143 455	824	144 279	14 000
Frais d'émission des obligations	(a)	1 576 901	239 304	1 816 205	1 111 783	267 070	1 378 853	437 352
<b>TOTAUX</b>		<b>1 777 580</b>	<b>239 304</b>	<b>2 016 884</b>	<b>1 297 638</b>	<b>267 894</b>	<b>1 565 532</b>	<b>451 352</b>

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 267 070 figure parmi les charges financières.

La partie des charges à répartir correspond aux dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

**NOTE 10 : Concours bancaires**

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Banques, découverts	8 652 750	3 989 477
<u>Total</u>	<u>8 652 750</u>	<u>3 989 477</u>

**NOTE 11 : Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	2 836 335	3 065 120
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>2 842 335</u>	<u>3 071 120</u>

**NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Banques locales	77 345 780	70 361 055
- Emprunts obligataires	74 000 000	76 000 000
- Billets de trésorerie	37 250 000	27 200 000
- Certificats de leasing	36 000 000	40 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>224 595 780</u>	<u>213 561 055</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	418 715	262 436
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 314 762	1 334 988
- Intérêts courus sur certificats de leasing	252 852	359 480
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(344 185)	(246 008)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>1 642 144</u>	<u>1 710 895</u>
<u>Total</u>	<u>226 237 924</u>	<u>215 271 951</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

## NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	101 500 000	101 500 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	11 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	15 000 000	60 750 000	64 750 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			40 000 000	162 250 000	166 250 000	36 000 000	-	36 000 000
Billets de Trésorerie à court terme	37 250 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	27 200 000	159 400 004	149 350 004	37 250 000	-	37 250 000
<u>Sous-total</u>			27 200 000	159 400 004	149 350 004	37 250 000	-	37 250 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			67 200 000	321 650 004	315 600 004	73 250 000	-	73 250 000
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>								
HL 2008	8 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 200 000	-	1 600 000	1 600 000	-	1 600 000
HL 2008	2 000 000	Annuellement (2009-2013)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
HL 2009/01	12 440 000	Annuellement (2010-2014)	7 464 000	-	2 488 000	4 976 000	2 488 000	2 488 000
HL 2009/01	7 560 000	Annuellement (2010-2014)	4 536 000	-	1 512 000	3 024 000	1 512 000	1 512 000
HL 2009/02	9 650 000	Annuellement (2010-2014)	5 790 000	-	1 930 000	3 860 000	1 930 000	1 930 000
HL 2009/02	10 350 000	Annuellement (2010-2014)	6 210 000	-	2 070 000	4 140 000	2 070 000	2 070 000
HL 2010/1	10 410 000	Annuellement (2011-2015)	8 328 000	-	2 082 000	6 246 000	4 164 000	2 082 000
HL 2010/1	19 590 000	Annuellement (2011-2015)	15 672 000	-	3 918 000	11 754 000	7 836 000	3 918 000
HL 2010/2	8 100 000	Annuellement (2011-2015)	6 480 000	-	1 620 000	4 860 000	3 240 000	1 620 000
HL 2010/2	21 900 000	Annuellement (2011-2015)	17 520 000	-	4 380 000	13 140 000	8 760 000	4 380 000
HL 2012/1	1 500 000	Annuellement (2012-2016)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
HL 2012/1	18 500 000	Annuellement (2012-2016)	-	18 500 000	-	18 500 000	14 800 000	3 700 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			76 000 000	20 000 000	22 000 000	74 000 000	48 000 000	26 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>CREDITS BANCAIRES</b>								
B.T.E (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	200 000	-	200 000	-	-	-
B.H (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	352 654	-	352 654	-	-	-
B.I.A.T (2007)	2 500 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	288 809	-	288 809	-	-	-
AMEN BANK (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	461 229	-	461 229	-	-	-
S.T.B (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
B.T.E (2008)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	250 000	-	250 000	-	-	-
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	2 352 838	-	1 542 982	809 856	-	809 856
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	1 053 875	-	691 588	362 287	-	362 287
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	855 000	-	380 000	475 000	95 000	380 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 419 853	-	923 818	1 496 035	514 498	981 537
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 686 269	-	1 028 685	1 657 584	567 376	1 090 208
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 681 249	-	1 025 709	1 655 540	568 266	1 087 274
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 900 000	-	1 200 000	2 700 000	1 500 000	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 250 000	-	1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 625 000	-	500 000	1 125 000	625 000	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 625 000	-	500 000	1 125 000	625 000	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 666 667	-	1 000 000	2 666 667	1 666 667	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	813 114	-	202 519	610 595	395 221	215 374
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	3 296 794	-	807 287	2 489 507	1 630 970	858 537
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 155 306	-	459 558	1 695 748	1 208 152	487 596
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 295 876	-	276 309	1 019 567	726 400	293 167
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 800 000	-	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	960 454	-	204 216	756 238	539 693	216 545
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 787 735	-	885 489	3 902 246	2 955 457	946 789
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 583 333	-	1 666 667	2 916 666	1 249 999	1 666 667
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 666 668	3 333 332	1 666 664	1 666 668
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	7 000 000	613 435	6 386 565	5 104 934	1 281 631
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	2 000 000	210 526	1 789 474	1 368 421	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	-	5 000 000	696 196	4 303 804	3 307 963	995 841
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	-	3 000 000	272 996	2 727 004	2 095 309	631 695
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	-	2 000 000	192 017	1 807 983	1 392 029	415 954
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	-	2 000 000	98 918	1 901 082	1 462 645	438 437
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 550 014	449 986
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	-	500 000	-	500 000	386 005	113 995
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	-	2 750 000	917 000	1 833 000	-	1 833 000
<b>Sous-total</b>			<b>70 361 055</b>	<b>32 750 000</b>	<b>25 765 275</b>	<b>77 345 780</b>	<b>50 001 683</b>	<b>27 344 097</b>
<b>Total général</b>			<b>213 561 055</b>	<b>374 400 004</b>	<b>363 365 279</b>	<b>224 595 780</b>	<b>98 001 683</b>	<b>126 594 097</b>



**NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	10 175	33 941
<u>Sous total</u>	<u>10 175</u>	<u>33 941</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	11 500	11 500
<u>Sous total</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	717 283	13 962
- Effets à payer	15 638 522	8 503 405
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>16 363 635</u>	<u>8 525 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u><b>16 385 310</b></u>	<u><b>8 570 638</b></u>

**NOTE 14 : Autres passifs**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	44 562	28 228
- Personnel, autres charges à payer	90 000	-
- Etat, retenues sur salaires	77 682	52 273
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	229 519	196 283
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	10 664	543
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	400 423	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	40 110	23 770
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	949	838
- Etat, TVA à payer	596 102	326 241
- CNSS	164 513	129 065
- CAVIS	20 387	14 779
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	6 693	4 770
- Crédoeurs divers	4 653	2 677
- Prestataires Assurances	200 921	212 649
- Diverses Charges à payer	305 597	269 997
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	9 160
- Provisions pour risques et charges	15 414	15 414
<u>Total</u>	<u><b>2 225 689</b></u>	<u><b>1 286 687</b></u>

**NOTE 15 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Capital social	(A)	20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	491 433	338 221
- Réserve spéciale pour réinvestissement		2 466 667	1 966 667
- Primes d'émission		1 000 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 411 022	1 016 669
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>25 369 122</b>	<b>24 321 557</b>
Résultat de l'exercice (1)		2 804 155	2 047 565
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>28 173 277</b>	<b>26 369 122</b>
Nombre d'actions (2)	(*)	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,701	0,512

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2002 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012, à D : 20.000.000 composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 chacune, libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous:

<u>Actionnaires</u>	<u>Capital appelé et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
- Investment Trust Tunisia	6 106 030	30,53%
- La Financière Tunisienne (S.A)	5 131 250	25,66%
- United Golf Bank	3 200 000	16,00%
- Al Mal Investement Compagny	2 000 000	10,00%
- Tunisian International Bank	800 000	4,00%
- YKH Holding	483 750	2,42%
- CIF- SICAF SA	375 000	1,88%
- B.I.A.T	312 500	1,56%
- Gabès Invest SICAR	300 000	1,50%
- Sadok Hamdi	200 000	1,00%
- SOTUFEM SARL	125 000	0,63%
- STIET - S.A	125 000	0,63%
- Autres	841 470	4,21%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 000</b>	<b>100,00%</b>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(\*) Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011 a été ajusté pour tenir compte du fractionnement des actions décidé en 2012.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

## NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	165 414	700 000	1 000 000	649 146	2 806 997	25 321 557
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2011		172 807	1 266 667		1 367 523	(2 806 997)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2011						2 047 565	2 047 565
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012						2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277

**NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing**

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Intérêts de leasing	23 486 199	22 558 210
- Intérêts de retard	413 498	242 754
- Prélouer	107 486	53 440
- Frais de dossier	212 934	186 981
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	223 909	244 986
- Autres	275 903	375 670
<b><u>Total des produits</u></b>	<b><u>24 719 929</u></b>	<b><u>23 662 041</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	328 062	52 122
Intérêts de retard antérieurs	16 392	8 814
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(431 912)	(598 789)
Intérêts de retard	(13 208)	(18 643)
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(100 667)</u></b>	<b><u>(556 495)</u></b>
<b><u>Total des intérêts et des produits de leasing</u></b>	<b><u>24 619 262</u></b>	<b><u>23 105 546</u></b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	236 444 420	235 263 322
. A la fin de la période	260 278 992	236 444 420
. Moyenne (D)	248 361 706	235 853 871
- Intérêts de la période (C)	23 486 199	22 558 210
- Taux moyen (C) / (D)	9,46%	9,56%

**NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 999 247	4 854 902
- Intérêts des crédits des banques locales	4 297 005	3 561 633
- Intérêts des autres opérations de financement	4 045 140	3 566 082
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	267 070	277 515
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b> (A)	<b><u>12 608 461</u></b>	<b><u>12 260 132</u></b>
- Intérêts des comptes courants	297 801	303 653
- Autres charges financières	41 832	43
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b><u>339 633</u></b>	<b><u>303 697</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>12 948 095</u></b>	<b><u>12 563 828</u></b>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	213 561 055	204 580 867
. A la fin de l'exercice	224 595 780	213 561 055
. Moyenne (B)	219 078 418	209 070 961
- Taux moyen (A) / (B)	5,76%	5,86%

**NOTE 18 : Produits des placements**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dividendes	91 376	239 444
- Plus values sur cession des actions	-	208 282
- Plus values sur cession des titres SICAV	3 849	1 148
- Revenus des comptes créditeurs	38 819	36 959
- Autres produits financiers	405	1 128
- Revenus des comptes courants associés	384	-
- Moins values sur cessions titres cotés	-	(682 772)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	300 000
<u>Total</u>	<u>134 833</u>	<u>104 189</u>

**NOTE 19 : Autres produits d'exploitation**

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Produits locatifs	24 000	18 000
<u>Total</u>	<u>24 000</u>	<u>18 000</u>

**NOTE 20 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Salaires et complément de salaires	2 384 012	1 969 611
- Charges connexes aux salaires	-	9 160
- Cotisations de sécurité sociales	403 050	344 927
- Autres charges sociales	194 218	159 241
<u>Total</u>	<u>2 981 279</u>	<u>2 482 939</u>

**NOTE 21 : Dotations aux amortissements**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	38 442	42 079
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	314 058	307 853
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	13 544
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	824	2 344
<u>Total</u>	<u>353 324</u>	<u>365 821</u>

**NOTE 22 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Achat de matières et fournitures	257 981	225 317
<u>Total des achats</u>	<u>257 981</u>	<u>225 317</u>
- Locations	182 013	169 524
- Entretien et réparations	30 092	25 503
- Primes d'assurances	16 085	15 545
- Etudes, recherches et services extérieurs	394	1 335
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>228 585</u>	<u>211 907</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	281 460	238 369
- Publicités, publications, relations publiques	196 854	235 936
- Déplacements, missions et réceptions	126 818	133 824
- Frais postaux et de télécommunications	198 515	165 192
- Services bancaires et assimilés	140 287	111 358
- Autres	104 828	96 163
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 048 762</u>	<u>980 842</u>
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	5 000	-
- Rémunération du Comité de risques	5 000	-
<u>Total des charges diverses</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	67 796	58 765
- T.C.L	59 934	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	95 887	78 113
- Pénalités	3 272	148
- Autres impôts et taxes	7 650	12 774
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>234 539</u>	<u>249 799</u>
<u>Total général</u>	<u>1 779 867</u>	<u>1 667 865</u>

**NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 674 996	2 890 257
- Dotations aux provisions collectives	-	1 700 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(737 316)	(933 733)
<u>Total</u>	<u>2 937 681</u>	<u>3 656 523</u>

**NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions**

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	27 485	-
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	15 414
<u>Total</u>	<u>27 485</u>	<u>15 414</u>

**NOTE 25 : Autres pertes ordinaires**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Autres pertes ordinaires	507	1 316
<u>Total</u>	<u>507</u>	<u>1 316</u>

**NOTE 26 : Autres gains ordinaires**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	600	11 865
- Autres gains sur éléments exceptionnels	28	1 361
<u>Total</u>	<u><b>628</b></u>	<u><b>13 227</b></u>

**NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<b>Résultat comptable</b>	<b>2 804 155</b>	<b>2 047 565</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 674 996	4 590 257
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	15 414
- Reprises sur provisions fiscales	737 316	933 733
- Reprises sur provisions fiscales 2009/2008 pour affaires en cours	1 776 610	1 574 098
- Dotations aux provisions des autres actifs courants	27 485	-
- Impôt sur les sociétés	946 330	439 691
- Diverses charges non déductibles	17 205	1 316
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions comptables	737 316	933 733
- Provisions fiscales 2009/2008 pour affaires en cours	1 776 610	1 574 098
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	-	300 000
- Dividendes et plus values sur les actions cotées	91 376	447 726
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>7 378 797</u>	<u>6 346 516</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 674 996	4 590 257
Bénéfice fiscal	<u>3 703 800</u>	<u>1 756 260</u>
<b>Réinvestissements exonérés</b>		
- Société NIDA	400 000	-
- Société Eclair Prym Tunisie	600 000	-
- Société de promotion immobilière "EL CHARIFA IMMOBILIERE"	-	500 000
Bénéfice imposable	<u>2 703 800</u>	<u>1 256 260</u>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<u>946 330</u>	<u>439 691</u>
<b>A imputer</b>		
- Excédent d'impôt antérieur	64 182	-
- Acomptes provisionnels payés	454 511	356 902
- Retenues à la source	27 214	146 971
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u><b>400 423</b></u>	<u><b>(64 182)</b></u>

**NOTE 28 : Encaissements reçus des clients**

		<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	14 130 064	7 723 635
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(17 234 332)	(14 130 064)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	319 856	397 956
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(225 639)	(319 856)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(3 065 120)	(1 574 698)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	2 836 335	3 065 120
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	-
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 041 778)	(1 165 267)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	1 160 197	1 041 778
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	45 643	-
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	(45 643)	(45 643)
- TVA collectée		25 327 332	21 951 516
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	153 889 235	134 365 712
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 257 730	1 121 832
- Créances abandonnées	+ Note 4	-	2 485
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(244 876)	(307 727)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	9 430	9 380
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	8 170 700	7 848 414
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u><b>185 289 135</b></u>	<u><b>159 990 572</b></u>

**NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing**

		<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	8 525 197	19 751 008
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(16 363 635)	(8 525 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	164 813 365	126 385 400
- TVA sur Investissements	+	24 547 102	17 225 016
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	16 700
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u><b>181 522 028</b></u>	<u><b>154 852 927</b></u>



**NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	-	(600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	3 800	-
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(801)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	152	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(37 700)	(36 470)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	37 700
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(15 974)	(7 165)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	122 949	15 974
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	33 941	37 010
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(10 175)	(33 941)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	28 228	24 616
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(44 562)	(28 228)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(90 000)	-
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	9 160	-
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(9 160)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	52 273	42 859
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(77 682)	(52 273)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	196 283	404 427
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(229 519)	(196 283)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	129 065	96 125
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(164 513)	(129 065)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	14 779	10 792
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(20 387)	(14 779)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	4 770	4 202
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(6 693)	(4 770)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	269 997	138 801
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(305 597)	(269 997)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	222 300	200 600
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(172 945)	(129 349)
- TVA, payée sur biens et services	+	510 370	323 417
- Charges de personnel	+ Note 20	2 981 279	2 482 939
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 779 867	1 667 865
- Impôts et taxes	- Note 22	(234 539)	(249 799)
- Charges à répartir	+ Note 9	-	14 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>4 969 775</u>	<u>4 338 798</u>

**NOTE 31 : Intérêts payés**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	239 304	173 752
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	-	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	113 056	-
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(246 008)	(199 438)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	344 185	246 008
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	543	1 825
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(10 664)	(543)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 334 988	1 910 430
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(1 314 762)	(1 334 988)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	262 436	86 562
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(418 715)	(262 436)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	359 480	276 278
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(252 852)	(359 480)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	12 948 095	12 563 828
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(267 070)	(277 515)
<u>Intérêts payés</u>		<u>13 092 014</u>	<u>12 824 285</u>

**NOTE 32 : Impôts et taxes payés**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	-	15 932
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(400 423)	-
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	(64 182)	-
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	64 182
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	23 770	10 179
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(40 110)	(23 770)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	838	738
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(949)	(838)
- Impôts et taxes	+ Note 22	234 539	249 799
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	946 330	439 691
<u>Impôts payés</u>		<u>699 811</u>	<u>755 914</u>

**NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	12 378	40 520
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	560 877	768 582
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(11 500)	(11 500)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>573 255</u>	<u>809 102</u>

**NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	12 417
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	600	11 865
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>600</u>	<u>24 282</u>

**NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>500 000</u>	<u>-</u>

**NOTE 36 : Dividendes et autres distributions**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dividendes	+ Note 15	1 000 000	1 000 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>

**NOTE 37 : Autres flux de trésorerie**

		31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	185 912	-
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(27 980)	(185 912)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	9 359	20 486
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(36 941)	(9 359)
- Placements en début de période	+ Note 6	192 476	2 942 286
- Placements en fin de période	- Note 6	(196 913)	(192 476)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(2 677)	(3 886)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	4 653	2 677
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(212 649)	(5 639)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	200 921	212 649
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	95 225	448 874
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	-	(682 772)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	39 608	38 087
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	28	1 361
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(507)	(1 316)
		<b>515</b>	<b>2 585 061</b>
<u>Autres flux de trésorerie</u>			

**Note 38 : Informations sur les parties liées :**

**Engagement Leasing**

**AMILCA LLD**

Au cours de l'exercice 2012, HL a mis en force 20 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 50,92 % du capital, pour une valeur totale de 903 590 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 3 083 585 dinars.

La marge brute réalisée en 2012 sur ces contrats s'élève à 206 653 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 1 762 685 dinars.

**NIDA SA**

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 230 141 dinars.

La marge brute réalisée en 2012 sur ces contrats s'élève à 10 504 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 116 895 dinars.

**Cellcom**

Au cours de l'exercice 2012, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 84 264 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 305 024 dinars. La marge brute réalisée en 2012 sur ces contrats s'élève à 13 143 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 176 188 dinars.

**AL ATABA Immobilière**

Au cours de l'exercice 2012, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 64 594 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 147 968 dinars.

La marge brute réalisée en 2012 sur ces contrats s'élève à 3 933 dinars.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier de ces contrats s'élève à 43 638 dinars.

**Société Promotion.com.tn**

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Promotion.com.tn », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 75 000 dinars. La marge brute réalisée en 2012 sur ces contrats s'élève à 121 dinars.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier de ces contrats est nul.

**Société Financière Tunisienne**

Au cours de l'exercice 2011, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 400 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de la société « Financière Tunisienne » s'élève à 26 990 dinars.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier de ce contrat s'élève à 383 776 dinars.

#### **Avance en compte courant associé**

Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé à posteriori une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 50,92% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2012, s'élève à 384 dinars.

#### **Convention d'assistance et de conseil**

Votre conseil d'administration réuni le 17 mars 2009, a autorisé à posteriori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2012 à 24 000 dinars hors taxes, soit 26 881 dinars toutes taxes comprises.

#### **Rémunération des dirigeants**

Le Président Directeur Général de la HL a bénéficié au titre de l'année 2012 de :

- ✓ Une rémunération brute de: 180 000 dinars ;
- ✓ La prise en charge des cotisations sociales pour: 5 906 dinars;
- ✓ Une voiture de fonction, dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 4 391 dinars.

#### **NOTE 39 : Contrôle fiscal pour l'exercice 2010**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

Un avis de redressement a été notifié à la société et ayant pour effet de ramener le montant du report de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 235.705 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

La société a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux.

#### **NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05/03/2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.